



Repos imposer non payer

Par **rocket01**, le **20/11/2022 à 11:28**

Bonjour, je suis actuellement en cdi comme femme de chambre dans un hôtel xxxxxx (salariés par une agence de nettoyage à temps plein 35 h par semaine) ma question est la suivante je travail du mardi au dimanche donc que le lundi de repos et le mois dernier mon employeur m'a donner 4 jours de repos imposer et à ma grande surprise je n ai pas été rémunéré donc à t il le droit de m imposer des repos et pas me les payers ? Y'a t il un texte de lois ou autre ? Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **Lag0**, le **20/11/2022 à 15:19**

Bonjour, votre employeur doit respecter le contrat de travail et donc vous fournir du travail pour l'horaire prévu. Hors cas de force majeure, s'il ne respecte pas le contrat en vous fournissant moins de travail que prévu, il est tout de même obligé de vous payer le salaire contractuel. Avez-vous bien une preuve de la demande de l'employeur de ne pas venir travailler ? Au risque qu'il prétende à une absence injustifiée...

Par **rocket01**, le **20/11/2022 à 15:23**

Bonjour l'ago oui car tout les soirs le chef nous envoie par sms le nombre de chambres à faire le lendemain donc si mon nom n apparaît pas c est que je ne travaille pas . Bien cordialement